
Établir notre avenir sur des bases solides

Le projet de réfection du Palais législatif de la Saskatchewan

par Greg Indzeoski

Le Palais législatif de la Saskatchewan fait actuellement l'objet d'un projet de réfection d'urgence dont le principal objectif est la stabilisation de ses fondations. Non seulement ce projet corrigera-t-il les défauts de structure engendrés par le tassement du sol, mais il garantira la sécurité des personnes qui visitent l'édifice historique le plus prestigieux de la Saskatchewan ou y travaillent.

Le Palais législatif de la Saskatchewan est l'un des bâtiments historiques les plus importants de la province. Construit au début du XX^e siècle, il a toujours symbolisé l'esprit et la détermination du peuple de la Saskatchewan.

Depuis 87 ans, le Palais législatif sert non seulement de point de convergence du gouvernement, mais de lien essentiel, par le tourisme et l'éducation, avec le patrimoine de la Saskatchewan. Chaque année, plus de 50 000 personnes viennent en admirer la magnificence.

Mais le temps n'a pas épargné le Palais législatif. Les pieux enfoncés en 1908 sous la structure de 167 mètres de long sont considérés aujourd'hui comme sous-dimensionnés. Les réaménagements effectués au fil des ans, joints à l'évolution des conditions du sol, ont mis à mal la fondation sur pieux. En conséquence, l'édifice se tasse au point que des fragments de calcaire de Tyndall pouvant atteindre la taille d'une assiette se détachent ici et là. De nombreuses fissures lézardent le revêtement de pierre ainsi qu'un certain nombre des colonnes de marbre qui ornent la vaste rotonde.

C'est pourquoi la province s'est engagée sur quatre ans à stabiliser les fondations de l'édifice et à mieux assurer la sécurité de ceux qui viennent le visiter ou qui y travaillent. Le projet de réfection du Palais législatif de la Saskatchewan

permettra non seulement de stopper l'affaissement des fondations, mais de rendre l'immeuble conforme aux normes en matière d'accessibilité et de prévention des incendies et de garantir qu'il restera partie intégrante de l'avenir de la province.



Greg Indzeoski est agent des communications de la Direction des communications de la Saskatchewan Property Management Corporation.

Les premières années

En 1905, année de l'accession de la Saskatchewan au statut de province, le premier ministre Walter Scott propose de construire un édifice pour l'Assemblée et tous les ministères du gouvernement. L'Assemblée siégeait alors dans le vieil édifice du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à Regina.

Le terrain de 168 acres est situé au sud du quartier des affaires de Regina. Sept grands bureaux d'architectes des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada ont participé au concours de sélection.

C'est la société montréalaise E & W.S. Maxwell qui a été chargée de dresser les plans. Les travaux de construction ont été confiés à la maison Peter Lyall & Sons, également de Montréal.

Le cahier des charges imposait un certain nombre de paramètres, dont la nécessité de doter l'édifice d'un dôme ou d'une tour susceptible de servir de point de repère ou de ralliement. À l'origine, le revêtement devait être en brique rouge et en pierre beige, mais on a finalement opté pour un calcaire de Tyndall provenant du Manitoba.

L'enfoncement des pieux de fondation en béton commence à l'automne de 1908. Le 4 octobre 1909, le gouverneur général du Canada, le comte Grey, pose la première pierre. À la fin de 1910, le gros des travaux d'intérieur sont terminés, au point que les bureaux du gouvernement peuvent emménager. En janvier 1912, l'Assemblée législative de la province se réunit pour la première fois dans ses nouveaux locaux.

Trente-quatre types de marbres, dont certains en provenance de la lointaine île de Chypre, ajoutent à la magnificence de l'aménagement intérieur. De magnifiques plâtres ornent les couloirs alors que ce sont de fines boiseries qui dominent dans l'enceinte de l'Assemblée.

En 1912, un cyclone dévaste de nombreux secteurs de Regina, mais ne cause que de légers dégâts au Palais législatif, si bien que les travaux de réparation sont terminés à temps pour le grand jour. Le 12 octobre 1912, Son Altesse Royale le duc de Connaught préside à l'inauguration de l'édifice dans le cadre d'extravagantes cérémonies auxquelles n'ont manqué ni les feux d'artifice, ni les foules en liesse, ni les rues pavoisées. La majesté de la construction a tout de suite attiré l'attention non seulement de la Saskatchewan, mais du Canada tout entier.

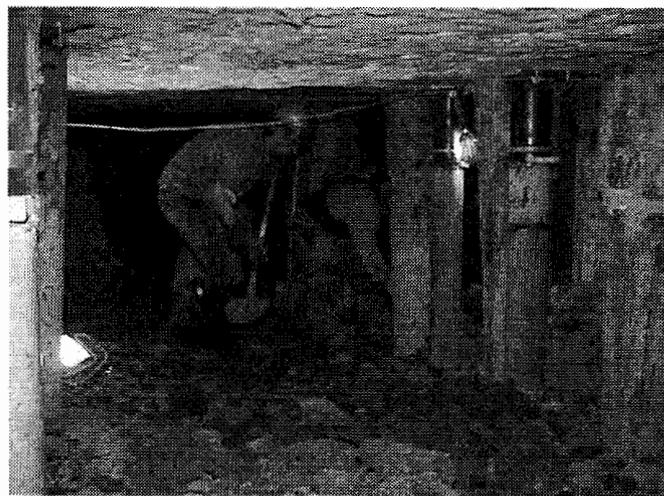
À cause de l'importance de ce bâtiment historique, il a été méticuleusement entretenu au fil des ans. Des travaux de rénovation du rez-de-chaussée et de réfection des installations mécaniques ont été exécutés dans les années 1960 et 1970. Cependant, grâce à des contrôles constants, des ingénieurs-conseils ont découvert que les fondations du dôme et des ailes nord, sud et est s'affaissaient et que l'immeuble s'enfonçait. L'aile ouest a été stabilisée en 1983, mais il n'y a

jamais eu de travaux de restauration aussi ambitieux que le projet en cours.

Le projet de réfection

Le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé le projet de réfection en mars 1997. La phase 1 consiste à stabiliser les fondations et à exécuter les travaux d'étude nécessaires à la réalisation du projet tout entier. C'est durant cette phase qu'environ 1 800 pieux en béton manufacturé seront enfoncés sous l'immeuble à l'aide d'un procédé de reprise en sous-œuvre.

C'est la reprise en sous-œuvre qui exige le plus de travail. Pour installer les quelque 1 800 pieux, les équipes de construction doivent s'introduire sous l'immeuble. Par une rampe aménagée du côté sud, elles devront extraire environ 10 000 m³ de terre sous le dôme et les ailes nord, sud et est. Le gros des travaux d'excavation se fera à l'aide de petits chargeurs Bobcat. On s'est également servi de marteaux à air comprimé pour détacher le béton de la base de l'ancienne galerie technique d'un mètre de haut. On a maintenant extrait suffisamment de terre sous l'aile est pour dégager un espace de travail de trois mètres de haut sur toute la longueur de l'immeuble et pour faire place aux nouveaux pieux de fondation. C'est là que se logera la nouvelle galerie technique de trois mètres de haut qui facilitera l'accès aux systèmes mécaniques accrochés sous le plancher en béton de l'immeuble.



Travailleurs sous l'édifice

Les pieux en béton manufacturé se composent de tronçons d'un mètre qu'on enfonce hydrauliquement en utilisant le dessous de l'immeuble comme point d'appui. On enfonce les tronçons les uns sur les autres jusqu'à ce qu'on atteigne le nombre exigé par les spécifications. Les pieux sont installés à au moins 10 mètres de profondeur. Pour donner une idée de l'ampleur des travaux, on calcule que tous les tronçons mis à bout s'étendraient sur une distance de 25 kilomètres.

Les travaux d'excavation se font par étapes. Au fur et à mesure que les travailleurs exposent les anciens pieux, ils en installent de nouveaux.

Les anciens pieux devront peut-être être enlevés pour faire place aux nouveaux ou resteront tout simplement en place. Les ingénieurs-conseils détermineront également s'il faut lever ou baisser certaines sections de l'immeuble pour corriger le tassement qui a eu lieu. Si ces travaux s'avèrent nécessaires, il faudra se servir de vérins hydrauliques qui ont été stratégiquement placés sur les pieux suivant les spécifications.

À l'occasion de ces travaux, on remettra en état les systèmes de chauffage, d'électricité et de ventilation qui se trouvent sous l'immeuble.

Phase II et plan directeur

Le projet de réfection offre également l'occasion de rendre l'immeuble conforme aux normes en matière d'accessibilité et de prévention des incendies. Cette phase, qui en est encore à

l'étape des études, consistera à améliorer l'accessibilité à l'intention des personnes à mobilité réduite et à installer un système d'extincteurs automatiques.

Le projet de réfection comporte l'élaboration d'un plan directeur. Ce document fera état de toutes les déficiences physiques et opérationnelles de l'immeuble ainsi que de ses défauts de conformité aux codes et indiquera la manière de les corriger dans les meilleures conditions d'efficacité et d'efficacités. Il comprendra des lignes directrices visant à faire en sorte que tous les travaux de réfection ultérieurs respectent le caractère patrimonial de l'édifice.

Protection du patrimoine

L'organisme provincial chargé du projet, la Saskatchewan Property Management Corporation, travaille en étroite collaboration avec le Bureau du patrimoine du ministère des Affaires municipales, de la Culture et du Logement pour garantir que tous les aspects patrimoniaux sont protégés pendant toutes les phases des travaux. Tous les changements devront se conformer aux exigences de la *Heritage Property Act* concernant les biens patrimoniaux désignés par la province.

Le Palais législatif de la Saskatchewan reste ouvert au public et à ceux qui y travaillent pendant toute la durée du projet. Les séances actuelles et futures de l'Assemblée ne seront pas affectées par les travaux de reprise en sous-œuvre.

On peut obtenir des mises à jour régulières des travaux, voir des photographies et faire une visite virtuelle sous l'immeuble en se rendant à l'adresse Internet suivante : www.legrehab.gov.sk.ca